



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 septembre 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 septembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 septembre 2005

**ORU : lancement d'une mission d'AMO pour l'accompagnement
juridique, administratif et financier de la mise en œuvre du
dispositif de rénovation urbaine sur les 2 quartiers ZUS – demandes
de cofinancement afférentes**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Stéphane TRONEL.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2005

DELIBERATION D20050367

**juridique, administratif et financier de la mise en œuvre du
dispositif de rénovation urbaine sur les 2 quartiers ZUS –
demandes de cofinancement afférentes**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

L'élaboration du dossier à guichet unique à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine est finalisé. Les étapes de la phase préopérationnelle traiteront de l'ensemble des questions relevant de l'environnement même du projet et assurant la cohérence et la sécurité de sa mise en œuvre.

Au premier rang des actions à mener figurent celles concernant les contraintes et procédures règlementaires à respecter relatives au contexte administratif et législatif en vigueur ou en cours d'élaboration.

La nature des procédures à lancer sur le plan des marchés publics, de l'urbanisme, du foncier, le calendrier de leur mise en œuvre et leur ordonnancement pour que l'ensemble du dispositif (aménagement, équipements nouveaux ou restructurés, opérations de logements neufs, actions de concertation, actions sociales) soit achevé au 31 décembre 2010 devront faire l'objet d'une coordination itérative.

Ces délais très précis inclinent à optimiser la réalisation. Il convient donc de se doter des moyens de réactivité inhérents à une telle complexité. L'accompagnement de la Maîtrise d'Ouvrage par des professionnels qualifiés dans le champ des procédures administratives, juridiques, d'organisation liées aux opérations complexes d'aménagement serait un atout. En effet, l'imbrication des territoires avec un remodelage en profondeur du tissu urbain, l'implication des habitants, l'enchaînement des actions, la pluralité des procédures, les interventions de plusieurs Maîtrises d'Ouvrage, les programmations et délais extrêmement contraignants conduisent à solliciter l'expertise d'un professionnel de l'aménagement et des procédures qui en découlent.

Il s'agira de donner au projet le préalable indispensable à son bon déroulement et d'articuler dans le temps l'ordonnancement de sa mise en œuvre.

En premier lieu, le recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui intégrera l'ensemble des compétences nécessaires et dont la mission sera de transcrire sur les plans administratif, juridique, financier et d'organisation l'ensemble des étapes de la phase préopérationnelle s'avère nécessaire. Des expériences externes acquises par ailleurs sur des opérations complexes d'aménagement et spécifiquement sur les quartiers de rénovation urbaine pourront faciliter les choix à opérer, orienter et accélérer les prises de décision.

Sur une durée d'intervention d'environ une année, le montant de cette mission est estimée à 80 000 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le principe de lancement de cette mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes et signer les conventions à intervenir le cas échéant,
- Imputer les sommes correspondantes au budget 2006, chapitre 82005001 fonction 8241 article 2031.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort

Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)